



**Bureau syndical
du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion
du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude**

Envoyé en préfecture le 05/06/2025
Reçu en préfecture le 05/06/2025
Publié le
ID : 022-200095453-20250603-2025_19-DE

DELIBERATION N°2025-19 : AVIS SUR LE SCOT DU PAYS DE SAINT-MALO

Séance du 03.06.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 3 juin à 18h »0, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude, dûment convoqué s'est réuni à Lanvallay (et en visioconférence), sous la présidence de M. Didier LECHIEN.

Date de la convocation : 22 mai 2025.

Délégués votants : 11 Délégués présents : 11 (sur un total de 16 délégués en exercice)

Délégués ayant donné pouvoir : 0

Etat de la participation des délégués :

Entité	Titulaire	Présence
REGION BRETAGNE	Ancré CROCQ	Excusé(e)
REGION BRETAGNE	Carole LE BECHEC	Présent(e) - visio
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	Solenn MESLAY	Excusé(e)
DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE	Yann SOULABAILLE	Présent(e) - visio
COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE D'EMERAUDE	Delphine BRIAND	Excusé(e)
DINAN AGGLOMERATION	Yann GODET	Présent(e)
SAINT-MALO AGGLOMERATION	Jean-Malo CORNEE	Présent(e)
DINAN	Didier LECHIEN	Présent(e)
DINARD	Nolwenn GUILLOU	Présent(e)
LE MINIHIC-SUR-RANCE	Sylvie SARDIN	Présent(e)
LE QUIOU	Arnaud CARRE	Présent(e) - visio
PLELAN-LE-PETIT	Yvon FAIRIER	Excusé(e)
PLERGUER	Karine NORRIS-OLLIVIER	Présent(e)
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	David BOIXIERE	Excusé(e)
SAINT-LUNAIRE	Michel PENHOUËT	Présent(e)
SAINT-PÈRE-MARC-EN-POULET	Jean-Francis RICHEUX	Présent(e)

Etaient présents également :

Agent du Syndicat mixte : Gildas CHENY, Directeur ; Carine LALLIER, Responsable administrative et financière

Secrétaire de séance : Sylvie SARDIN

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'environnement,
Vu le Code de l'urbanisme,
Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc,
Vu la délibération n°2024-19 portant délégations au bureau du syndicat mixte,
Vu la sollicitation du Président du PETR de Saint-Malo du 6 mars 2025 portant sur le SCOT de Dinan Agglomération,

Après examen dudit document, le Bureau syndical, après en avoir délibéré, décide de :

- Emettre un avis favorable sur le SCOT du Pays de Saint-Malo assorti de plusieurs recommandations figurant en annexe de la délibération.

Le Président du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion
du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude

Vote
Unanimité